

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014

Publication : 19/02/2014

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 17 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATMANN Sabine représentant Mme CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques représentant M. DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre et VAGINAY Bruno

EXCUSES : Mlle JACQUES Elisabeth et M. JACQUES Jean.

Délibération n° 2014/13

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dû au non remplacement de la Directrice Générale des services, partie à la retraite, le 31 décembre 2013.

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel pour des fonctions équivalentes aux missions du grade d'adjoint administratif de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **six mois** allant du **1er mars 2014 au 31 août 2014 inclus**, éventuellement renouvelable une fois pour la même durée, dans la même période de dix-huit mois consécutifs.
- **DIT** que cet agent assurera des petits travaux administratifs et de bureautique à temps complet.
- **DIT** que cet agent devra justifier d'une qualification et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif et bureautique.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut **330** correspondant au **1^{er} échelon** du grade **d'adjoint administratif de 2^{ème} classe**.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2014 de la CCVU.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Michel LANFRANCHI.



Séance du 17 Février 2014